

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 21/01/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme BERTHE Isabelle, CORMIER Véronique, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre,

Excusés ayant donné procuration : Mmes Cécile CHAUVEAU donne procuration à Laurent HUREAU, Anita HATTON donne procuration à M. Yves-Marie HERVE, Nathalie MORGANT donne procuration à Christine MIRGAINE, MM. Pascal CHAUVEAU donne procuration à Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN donne procuration à Alain BRIONNE.

Absentes : Mme Martine RENAUT, Mme Véronique TRAHARD

A été nommé secrétaire : M. Jean-Pierre LEPETIT

DEL2026-002 – Débat d'orientations budgétaires 2026

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

Prévu par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce rapport donne lieu à un débat portant notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'intercommunalité.

Ce débat constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il doit en effet permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse

prospective. Le rapport qui accompagne le débat permet en outre d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre des projets et des priorités définis de manière pluriannuelle.

Ce débat et les documents présentés ne constituent pas des engagements, mais définissent des perspectives et les conséquences budgétaires prévisionnelles qui y sont associées eu égard aux investissements actuels et aux propositions pour les années futures.

Le rapport annexé est le résultat d'une démarche et d'une participation associant le Bureau communautaire, le groupe de travail finances ainsi que les services de la Communauté de Communes.

Ce rapport permet d'éclairer et de faciliter le débat autour des principaux points qui le constituent, à savoir :

- le contexte macroéconomique et les mesures nationales guidant l'élaboration du budget primitif 2026.
- la présentation et l'analyse du résultat d'exécution budgétaire 2025.
- les orientations et marqueurs budgétaires pour 2026 en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- la présentation de la structure et de la gestion des effectifs.
- la capacité de financement des investissements.

Ce rapport conclut sur le fait que La Communauté de Communes du Sud-Est Manceau a aujourd'hui une situation financière saine. Cela lui permet d'aborder l'année 2026 sereinement, malgré un contexte incertain et une dynamique de recettes fragiles. Le nouveau mandat qui s'annonce pourra travailler à un Projet de territoire moteur pour le territoire tout en maintenant l'exemplarité de sa gestion ainsi que l'esprit de travail collectif, source de cohésion des acteurs et de bénéfice pour les habitants.

2026 sera certes une année de transition mais elle dessinera d'ores et déjà les grandes lignes des investissements de demain !

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire sera suivi de la présentation du budget au Conseil communautaire du 03 mars 2026.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires concernant le budget de la Communauté de communes du Sud Est Manceau pour l'année 2026.

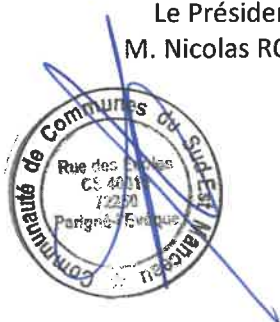
- **APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté de communes pour l'année 2026, ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 27/01/2016

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. LEPETIT Jean-Pierre

